

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01095

Numéro SIREN : 524 032 711

Nom ou dénomination : 2CN

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2018 sous le numéro de dépôt 5411

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffe.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

ARG CONSEIL
ZI 9 RUE DU CHENE VERT
49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou

V/REF :
N/REF : 2010 B 1095 / 2018-A-5411

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 22/03/2018, les actes suivants :

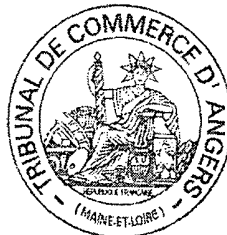
Rapport du commissaire à la transformation en date du 19/03/2018
- Changement de forme juridique - EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Concernant la société

2CN
Société à responsabilité limitée
Lieu dit les Ruettes
49125 Tiercé

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-5411 le 22/03/2018
R.C.S. ANGERS 524 032 711 (2010 B 1095)

Fait à ANGERS le 22/03/2018,
LE GREFFIER



M. M. L.

ARRIVÉ au Greffe du Commerce
Le 22 MARS 2018

SARL 2 C N

Lieudit Les RUETTES

49125 TIERCE

RCS ANGERS 524 032 711

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SOCIETE 2 C N

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

EN

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE



ANJOU AUDIT COMMISSARIAT
Membre de la Compagnie d'Angers

Aux associés de la société, 2 C N,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'analyse de la situation de votre société.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- A vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.
- Elles ont également consisté à analyser les éventuels avantages particuliers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Angers

Le 19 mars 2018.



P/ANJOU AUDIT COMMISSARIAT

Charles PRIGENT

Commissaire aux comptes et à la transformation